

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 JANVIER 2011

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 17 décembre 2010 qui est approuvé à l'unanimité.

**Demande d'achat de terrain sectionnaire au bourg**

Madame le Maire fait part de la demande d'achat d'environ 25 m<sup>2</sup> de terrain sectionnaire cadastré D 88 au bourg de St Bonnet formulée par Madame Apché Denise (devant sa maison cadastrée D 105 et D 106).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande, précise que les frais de vente et de bornage seront à la charge de l'acquéreur et demande à Monsieur le Sous-Préfet de convoquer les électeurs de la section du bourg de Saint Bonnet de Salers à la Mairie afin qu'ils se prononcent sur cette vente de terrain sectionnaire.

**Demande de chemin d'accès par le terrain sectionnaire au bourg**

Madame le Maire fait part de la demande de Mr et Mme Dutuel qui souhaitent transformer une grange en habitation et demandent un accès sur le terrain sectionnaire cadastré D 557 face à leur bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de solliciter Monsieur le Sous-Préfet afin qu'il convoque les électeurs de la section du bourg de Saint Bonnet de Salers à la Mairie afin qu'ils émettent leur avis sur l'autorisation de réaliser un chemin d'accès (servitude de passage) à leur bâtiment qui sera une habitation et non plus une grange.

**Projet d'Habitat Social**

Madame le Maire fait part du projet de mise à disposition de la parcelle de terrain sectionnaire D 73 de 503 m<sup>2</sup> à l'Office Public de l'Habitat.

Le Conseil Municipal, décide qu'en application de l'article L 2411-16 alinéa 4 du CGCT, il n'y a pas lieu de procéder à la consultation des électeurs, la vente de la section à la commune ayant pour objectif un intérêt public et général en vue de la construction de l'habitat à caractère social.

La construction de cette maison permettrait la venue sur notre commune d'une famille avec la possibilité de scolariser ses enfants, ce qui pourrait permettre de maintenir l'école de Saint Bonnet de Salers. En effet, nous ne pouvons que constater le vieillissement de la population et le départ des jeunes.

Cette délibération annule et remplace celle du 19 août 2010 ayant pour objet le transfert de bien de section

## **Orientations budgétaires de la Communauté de Communes**

Madame le Maire donne connaissance de l'exposé concernant les réalisations et les projets de la Communauté de Communes, ce qui donne lieu à un large débat.

### **Travaux 2011**

Les différents travaux à prévoir sur les pistes et la voirie sont évoqués.

Des devis seront demandés pour les travaux de rénovation de l'appartement de la mairie (peinture, plomberie), pour l'acquisition de nouveaux extincteurs et de menuiserie à la salle polyvalente et à l'école.

La réalisation de ces différents projets se fera en fonction des possibilités budgétaires connues avant le budget primitif.

Tous ces travaux de rénovation prévus aux bâtiments communaux feront l'objet de demande de subvention au titre du FEC auprès du Conseil Général

### **Demande de subvention**

L'Association Producteurs Laitiers a sollicité une subvention afin d'aider au financement du Congrès 2011. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette requête.